

Observation n°117 du 11/04/2023

Je suis opposé à l'érection de cette centrale éolienne sur la commune de Doussay.

Comme le souligne la MRAE très justement, les impacts potentiels du tracé de raccordement, ainsi que des éventuelles extensions des postes sources cités et la démarche "ERC" les accompagnants, devraient être présentés dans le dossier, car faisant partie intégrante du projet.

En outre, le dossier de 2022 adressé en complément de l'étude d'impact initiale de 2013 aborde seulement **partiellement** les thèmes de cette étude d'impact initiale, soit à la suite de modifications du projet initial (changement du modèle d'éolienne, modification d'implantation de l'éolienne E4), soit par actualisation et mise à jour de cette étude.

Comme le souligne également la MRAE, n'étant pas autoportant, il est IMPOSSIBLE de faire une lecture complète du projet ainsi que de la démarche ERC qui devrait être conduite par le porteur du projet, et qui fonde l'évaluation environnementale.

Dernier point, la MRAE souligne une nouvelle fois que le RACCORDEMENT du projet au réseau électrique fait partie INTEGRANTE du projet. Ses impacts doivent donc à ce titre être compris dans la démarche ERC.

D'ailleurs, la capacité d'accueil du poste de raccordement envisagé reste également encore à vérifier.

Une analyse rigoureuse de ce projet uniquement à la lumière de ces observations ne permet pas de donner un avis favorable à ce projet tel que présenté en l'état.

Merci.